

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif pour 2022 du budget annexe « assainissement » sera adopté à l'occasion du conseil de territoire du 30 mars 2022. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues, à savoir :

- La poursuite du déploiement de la politique d'assainissement du Territoire, avec des services territoriaux bien structurés, un financement sécurisé et des outils opérationnels, permettant ainsi de répondre aux enjeux de mise en conformité et de développement des réseaux en lien avec le calendrier des opérations de travaux de voirie planifiées pour 2022 et au vu des capacités techniques réelles du Territoire ;
- L'inscription d'un programme d'investissement volontariste de plus de 5 millions d'euros dans un cadre financier sécurisé, avec une trajectoire d'endettement saine ;
- Le prolongement de la déclinaison de la convention conclue entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et le Territoire, en application de laquelle GPSEA attribue les aides versées par l'AESN pour la réalisation de travaux de mise en conformité des installations d'assainissement sur le domaine privé, afin de fluidifier la chaîne de traitement des demandes d'aides et d'accroître le nombre d'opérations de mise en conformité dans le cadre du Plan baignade « Seine et Marne ».

Il inclut également le versement d'une participation financière de la ville de Paris au Territoire pour le financement d'actions d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine dans le cadre de ce même plan. Une convention avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), qui assure le versement de cette participation financière pour le compte de la ville de Paris, sera conclue avec GPSEA dans le courant de l'année 2022. Dans le prolongement de la convention conclue avec l'AESN, le Territoire attribuera dans ce cadre les aides versées pour la réalisation de travaux de mise en conformité des installations d'assainissement sur le domaine privé.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

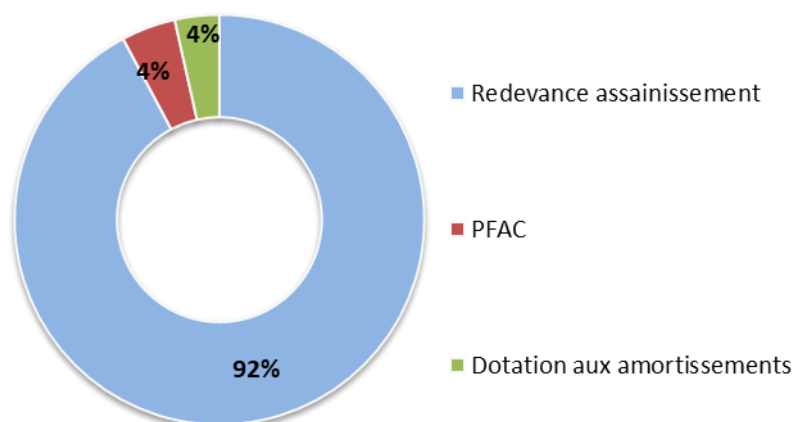
SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	7 430 000,00 €	Dépenses réelles d'exploitation	3 983 880,00 €
<i>Epargne brute générée par la section d'exploitation : 3 446 120 €</i>			
Recettes d'ordre	270 000,00 €	Dépenses d'ordre	3 716 120,00 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>270 000,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>2 400 000,00 €</i>
		<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>1 316 120,00 €</i>
TOTAL	7 700 000,00 €	TOTAL	7 700 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	1 089 943,21 €	Dépenses réelles d'investissement	8 183 163,98 €
<i>Dont opérations pour comptes de tiers</i>	<i>748 800,00 €</i>	<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>5 334 363,98 €</i>
<i>Dont emprunt d'équilibre</i>	<i>341 143,21 €</i>	<i>Dont opérations pour compte de tiers</i>	<i>748 800,00 €</i>
		<i>Dont dette & autres dépenses financières</i>	<i>2 100 000,00 €</i>
Dotations et fonds de réserve	4 476 515,30 €	Restes à réaliser 2021 reportés	829 414,53 €
<i>Dont excédent de fonctionnement affecté</i>	<i>2 582 442,34 €</i>		
<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>	<i>1 894 072,96 €</i>		
Recettes d'ordre d'investissement	4 916 120,00 €	Dépenses d'ordre d'investissement	1 470 000,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>2 400 000,00 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>270 000,00 €</i>
<i>Dont opérations patrimoniales</i>	<i>1 200 000,00 €</i>	<i>Dont opérations patrimoniales</i>	<i>1 200 000,00 €</i>
<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>1 316 120,00 €</i>		
TOTAL	10 482 578,51 €	TOTAL	10 482 578,51 €

1. EXPLOITATION

Des recettes d'exploitation stables suite à l'harmonisation des tarifs sur le Territoire

Le total des recettes d'exploitation s'élève à **7 700 000 euros** dont 7 430 000 euros de recettes réelles et 270 000 euros de recettes d'ordre.

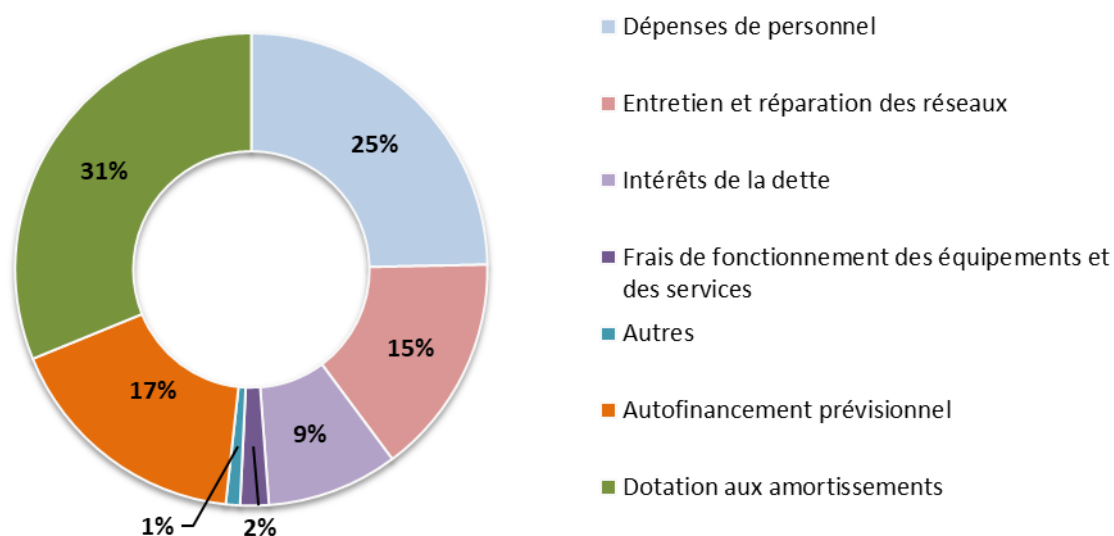
Les recettes réelles d'exploitation sont principalement constituées de la redevance assainissement dont le produit est attendu en stabilité par rapport au produit budgété en 2021.



Les autres recettes réelles d'exploitation sont notamment constituées de la participation au financement de l'assainissement collectif, attendues à hauteur de 330 000 euros.

Une stabilité des dépenses d'exploitation traduisant, dans un contexte de regain de l'inflation, une maîtrise des dépenses liées à la démarche de mise en conformité des réseaux repris en gestion territoriale

Le montant total des dépenses d'exploitation s'élève à **7 700 000 euros** et comprend 3 983 880 euros de dépenses réelles ainsi que 3 716 120 euros de dépenses d'ordre (au titre des amortissements pour 2 400 000 euros, et de l'autofinancement prévisionnel pour 1 316 120 euros).



Les charges de personnel remboursées au budget principal (1 900 000 euros) représentent seulement 24,7% du montant total des dépenses d'exploitation.

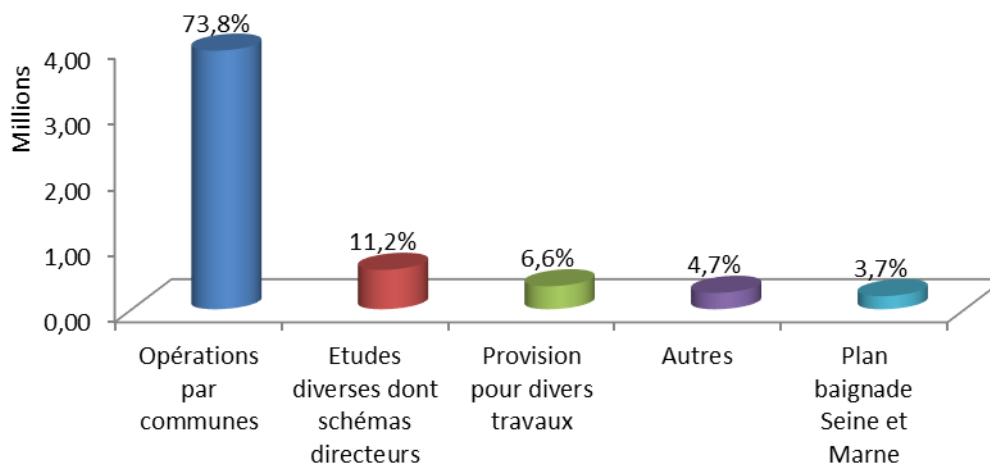
Les autres postes de dépenses sont principalement consacrés à l'entretien et à la réparation des réseaux (1 166 500 euros). Ces dépenses sont en stabilité par rapport à 2021.

Il s'agit également du remboursement des intérêts de la dette (692 000 euros), ainsi que des frais de fonctionnement des services et des équipements tels que les dépenses de carburants, les frais de télécommunication et les fournitures administratives (150 380 euros).

2. INVESTISSEMENT

Des dépenses d'équipement en adéquation avec la poursuite d'un programme d'investissement de modernisation des réseaux ambitieux

Budgétées à hauteur de **10 482 578,51 euros** les dépenses d'investissement comptent **5 334 363,98 euros** uniquement consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles.



Les choix d'investissement sur la compétence assainissement ont été effectués en lien étroit avec la programmation des Villes, en s'adossant aux premières conclusions des diagnostics sur les réseaux d'assainissement ainsi qu'à la programmation pluriannuelle voirie.

Dans ce contexte, un programme d'investissement territorialisé de 5 084 363,98 euros a été défini, dont 3 934 363,98 euros d'opérations individualisables ventilées en cohérence avec le niveau de redevance d'assainissement apporté par chaque territoire communal. Il intègre également des crédits d'études pour l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement et la mise en œuvre d'inspections télévisées (600 000 euros), une enveloppe pour la mise en œuvre de contrôles de conformité ainsi que la réalisation de travaux sur des ouvrages structurels au titre du plan baignade « Seine et Marne » dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 (200 000 euros), ainsi qu'une provision pour divers travaux sur les grilles et avaloirs (350 000 euros).

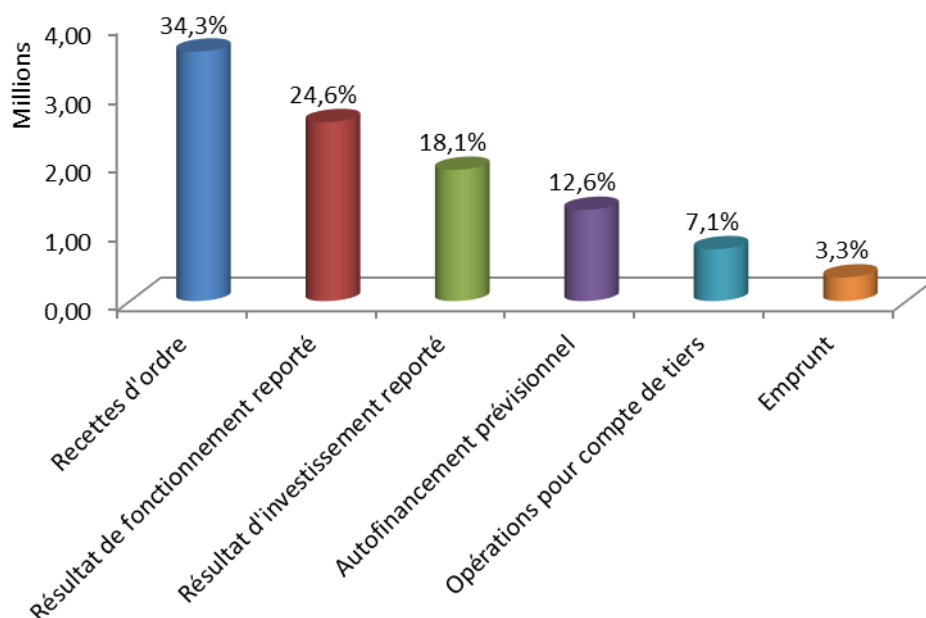
A ce programme d'investissement s'ajoutent diverses dépenses telles que des crédits liés à la mise en place de systèmes de télésurveillance des postes de refoulement (50 000 euros), ainsi que des crédits liés au renouvellement de postes informatiques, aux brevets et aux licences informatiques et à d'éventuelles dépenses imprévues (200 000 euros).

748 800 euros de crédits sont également inscrits en dépenses pour le reversement des aides versées par l'AESN et le SIAAP pour la réalisation de travaux de mise en conformité des installations d'assainissement sur le domaine privé par les particuliers.

Le remboursement du capital de la dette s'élève quant à lui à 2 100 000 euros.

Un programme d'investissement financé de manière significative par des ressources propres

Les recettes d'investissement sont budgétées à hauteur de **10 482 578,51 euros**, et se répartissent de la façon suivante :



Sur ces 10 482 578,51 euros de recettes, les ressources propres disponibles pour financer les dépenses d'équipement nouvelles s'élèvent à 5 792 635,30 euros, permettant à GPSEA d'autofinancer son programme d'investissement territorialisé sur l'assainissement, reports de crédits 2021 inclus, à plus de 90%.

En complément, notre Territoire prévoit de faire appel au concours financier des établissements bancaires pour un montant total de 341 143,21 euros.

748 800 euros sont enfin inscrits en recettes au titre de la perception des aides de l'AESN et du SIAAP pour la réalisation de travaux de mise en conformité des installations d'assainissement sur le domaine privé. Ces aides sont reversées aux particuliers après instruction de leurs demandes de subventions.

En définitive, l'épargne générée par la section d'exploitation grâce au parachèvement de l'harmonisation de la redevance d'assainissement sur le Territoire et à la maîtrise des dépenses d'exploitation permet d'assurer le financement d'un programme d'investissement ambitieux sur l'assainissement, avec un recours raisonnable à l'emprunt et donc la préservation des grands équilibres financiers de ce budget.

Annexe : Récapitulatif de l'équilibre du budget 2022 du budget assainissement

